Image not found or type unknown

Domiciliation de la banque d'une société

Par **lore**, le **15/09/2009** à **17:25**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si une société (SARL notamment) domiciliée en France et exerçant sur le territoire français a l'obligation d'ouvrir un compte bancaire (au moins) dans une banque située en France ou si elle peut avoir un compte dans une banque située hors de France. Pouvez vous m'indiquer, dans un cas comme dans l'autre, quelles sont les dispositions applicables en la matière?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes demandes.
Cordialement, Laure.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés